

Révision du Document d'Objectifs des sites Natura 2000 Marais du Cotentin et du Bessin- baie des Veys

Groupe de travail du 8 novembre 2021
à Isigny/Mer
Compte-Rendu

L'Europe investit dans les zones rurales



Nicolas FILLLOL | 02 33 71 62 47 | nfillol@parc-cotentin-bessin.fr
Chargé de mission Natura 2000

Présents

- M. Denis ACHARD, Association Chasse du Domaine Public Maritime Les Rivages du Bessin
- M. Gérard BAMAS, Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche
- Mme Odile BENICOURT, Commune d'Osmanville
- M. Thomas BIERO, DREAL Normandie
- M. Alain CHARTIER, Groupe Ornithologique Normand
- M. Dominique DANICAN, ASA Douve et Taute
- M. Gérard DEBOUT, Groupe Ornithologique Normand
- M. Stéphane DE SAINT JORES, DDTM de la Manche
- Mme Laetitia FAINE, Groupe Mammalogique Normand
- M. Grégoire FAUTRAT, Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche
- M. Nicolas FILLLOL, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
- M. Laurent FIQUET, Commune de St-Germain-sur-Sèves
- Mme Mariette GARDIE, Commune de Terre-et-Marais
- M. Jean-Michel GREEN, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin

- M. Jean-Pierre GUEGAN, Commune de Graignes Mesnil-Angot
- M. David GUERIN, Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche
- M. Michel HAIZE, Commune de St-Germain-de-Varreville
- M. Claude LECESL, CLUP de Grandcamp-Maisy
- M. Bertrand LECONTE, Commune de Ste-Marie du Mont
- Mme Jennifer LEHOT, Association des Sauvaginiers des Marais du Cotentin et du Bessin
- M. Matthieu LEHOT, Association des Sauvaginiers des Marais du Cotentin et du Bessin
- M. Jasmin LEMONNIER, DDTM de la Manche
- M. Sylvain LEREDDE, Syndicat de la Vire
- M. Philippe LE ROLLAND, DDTM du Calvados
- M. Fabien LESCALIER, Commune de St-Jean-de-Daye
- Mme Jocelyne LEVAVASSEUR, Commune de Fresville
- M. Pierrick LIZOT, Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche
- M. Frédéric LONGAVENNE, DDTM du Calvados
- M. Olivier MADELAINE, Commune de Grandcamp-Maisy
- Mme Géraldine MAUDUIT, Fédération Régionale des Chasseurs
- M. Michel MAUDUIT, Commune d'Isigny/Mer
- Mme Sophie PONCET, Office Français de la Biodiversité, Antenne MMN
- M. Jean-Marie POULAIN, Commune de Montsenelle
- M. Dominique QUINETTE, Commune de St Fromond
- Mme Amélie SANSON, Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche
- Mme Muriel SICARD, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie
- M. Jean THOMAS, Commune de Formigny-la-Bataille
- M. Patrick THOMINES, Conseil Départemental du Calvados
- M. Laurent VATTIER, DDTM de la Manche
- M. Gérard VOYDIE, ASA de la Basse-Vire

Excusés

- Mme Claire ANDRIEUX, Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche
- Mme Anne HEBERT, Marchésieux et Communauté de Communes Cote Ouest Centre Manche
- Mme Céline HENNACHE, Conseil Départemental de la Manche
- Mme Isabelle LE GRAND, Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Mme Adèle MOISAN, DIRM
- Mme Emmanuelle POULAIN, CEN Normandie
- Mme Stéphanie THOUROUDE, Commune de Cavigny
- M. Guillaume BINET, Office Français de la Biodiversité SD50
- M. Jean-Marc JOLY, Commune d'Hémevez
- M. Thierry RENAUD, Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

Compte-rendu

En tant que président du Comité de pilotage Natura 2000, Jean-Michel Green accueille les participants et les remercie pour leur forte mobilisation pour cette deuxième réunion de travail destinée à réviser le document d'objectif du site Natura 2000. Il rappelle l'ordre du jour de cette réunion fait suite à un premier groupe de travail le 27 mai 2021 au cours duquel nous avons examiné l'état des lieux, la hiérarchisation des enjeux et les objectifs.

Retour sur les objectifs

Nicolas Fillol présente quelques propositions de modification des objectifs ; pour des raisons d'évaluation ultérieure, il est proposé de séparer en objectifs plus resserrés des objectifs initialement rédigés de manière globale.

Maintenir la diversité des pratiques de gestion favorables à la biodiversité (agricoles, gestion du réseau hydraulique, des mares,...) et notamment encourager le pâturage devient ainsi :

- Maintenir et diversifier la gestion agro-pastorale des marais favorables à la biodiversité, et notamment encourager le pâturage
- Améliorer la diversité de morphologie et d'état d'entretien du réseau hydraulique
- Conforter et promouvoir une gestion des mares favorable à la biodiversité

et

Adapter la gestion de l'eau aux changements : Prévenir l'assèchement des sols durant l'étiage / assurer une nappe d'eau affleurante hivernale / développer une mosaïque de niveaux d'eau en prenant en compte les différents usages/maîtriser les prélèvements d'eau souterraine

devient :

- Prévenir l'assèchement des sols durant l'étiage / Assurer une nappe d'eau affleurante hivernale
- Développer une mosaïque de niveaux d'eau en prenant en compte les différents usages
- Maîtriser les prélèvements d'eau souterraine

Gérard Bamas souhaite savoir si les prélèvements individuels sont aussi concernés par le dernier objectif. Nicolas Fillol lui répond que sont concernés en priorité les prélèvements de gros volumes comme ceux réalisés pour l'alimentation en eau potable mais que tous les prélèvements sont à prendre en compte.

Enfin, il est proposé de regrouper les objectifs dans 5 grandes catégories pour en simplifier la lecture :

Groupe OBJECTIFS	OBJECTIFS	priorité
Maintenir la diversité des pratiques de gestion favorables à la biodiversité	Maintenir et diversifier la gestion agro-pastorale des marais favorables à la biodiversité, et notamment encourager le pâturage	1
	Améliorer la diversité de morphologie et d'état d'entretien du réseau hydraulique	1
	Conforter et promouvoir une gestion des mares favorable à la biodiversité	1
	Maintenir un paysage ouvert :	2
	Restaurer en prairie des secteurs embroussaillés	3
Adapter la gestion de l'eau aux changements	Prévenir l'assèchement des sols durant l'étiage / Assurer une nappe d'eau affleurante hivernale	1
	Développer une mosaïque de niveaux d'eau en prenant en compte les différents usages	1
	Maîtriser les prélèvements d'eau souterraine	1
Éviter ou réduire les pressions des activités humaines	Améliorer la libre circulation des poissons migrateurs	1
	Préserver la qualité des apports des bassins-versants	1
	Conserver des zones de tranquillité pour les oiseaux littoraux (migrateurs, hivernants et nicheurs) et préserver des secteurs de ressources trophiques	1
	Suivre et accompagner les évolutions du littoral et de la baie des Veys sous l'influence des changements climatiques	1
	Préserver les frayères des poissons migrateurs	2
	Préserver l'intégrité des fonds marins	2
	Effectuer un nettoyage de plages respectueux de la laisse de mer et des oiseaux	2
	Améliorer les dunes dégradées (pâturage, piétinement)	2
	Limiter l'impact des espèces invasives via une détection précoce	2
	Maintenir/ développer des habitats favorables et des opérations de protection des toiles communautaires du Damier de la Succise :	3
	Réduire les risques de collisions (oiseaux, loutre)	3
	Préserver la tranquillité et les zones d'alimentation des Phoques veau-marin	3
Optimiser la capacité d'accueil de certains habitats clés	Développer les habitats des espèces de roselières, caricaies et cladiaies :	2
	Maintenir/améliorer la capacité d'accueil des remises diurnes d'anatidés	2
	Accompagner la renaturation de la Tourbière de Baupte et sa périphérie	2
	Maintenir les gîtes et les terrains de chasse des colonies de chauves-souris	3
Animer, mettre en oeuvre et évaluer le Document d'Objectifs	Développer l'implication des acteurs locaux	1
	Suivre et évaluer le patrimoine et sa gestion	1
	Améliorer les connaissances	2

Définition des mesures

Nicolas Fillol détaille les propositions de mesures.

Ne sont reprises ici que les mesures ayant fait l'objet de discussions en séance.

Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS

Jean-Marie Poulain s'interroge sur l'articulation avec les compétences GEMAPI des collectivités et celles des ASA. Il est répondu que le document d'objectifs n'a pas vocation à arbitrer les rôles respectifs des ASA et des collectivités mais signale qu'une bonne gestion hydrique du marais dans un contexte d'évolution climatique nécessitera sans doute des modifications des pratiques actuelles.

Maîtriser les prélèvements d'eau (à travers les SAGEs notamment)

Laurent Vattier insiste sur l'importance du sujet car on a frôlé récemment des problèmes d'alimentation en eau potable dans le département de la Manche, ce qui constitue une situation inédite jusqu'alors. Il signale que cette démarche va dans le même sens que le Plan de Gestion de la Ressource en Eau actuellement en construction dans le département de la Manche.

Optimiser la gestion des mares de gabion

David Guérin propose d'utiliser plutôt le terme mare de chasse qui englobe aussi les mares utilisées pour la chasse de jour.

Il signale qu'en adéquation avec cette mesure des tests sont en cours pour maintenir en eau les mares et donc réduire les volumes prélevés dans le milieu. Cela suppose aussi de revoir les modalités d'entretien de la végétation des mares.

Promouvoir les actions de réduction des apports polluants dans les bassins-versants

Michel Mauduit s'interroge sur l'impact des admissions d'eau salée via les vanelles des portes à flots sur la qualité de l'eau. Nicolas Fillol répond que le lien de cause à effet entre les entrées d'eau salée en surface et la salinisation observée dans certains captages n'est pas évident. Laurent Vattier complète en rappelant que l'augmentation du niveau marin couplée à une baisse du niveau d'eau douce (par exemple en cas de prélèvements) fait progresser le biseau salé vers l'intérieur des terres.

Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives

Dominique Danican s'interroge sur la prise en compte de l'Ecrevisse de Louisiane dans ces programmes de lutte. Nicolas Fillol répond que suite au constat de la présence de cette espèce et après étude des retours d'expérience d'autres territoires, le comité régional des espèces invasives a conclu à l'inefficacité d'une lutte contre cette espèce.

Sylvain Leredde signale qu'en vallée de la Vire, des actions sont menées contre la Crassule de Helms et la Jussie et que ces espèces sont préoccupantes.

Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué

Laetitia Faine signale que les marais du Cotentin et du Bessin sont un des foyers principaux pour le Campagnol amphibie, une espèce protégée et en raréfaction ; il convient donc d'être vigilant lors des piégeages ciblés sur le Ragondin ou le Rat musqué.

Laurent Vattier rappelle que la lutte actuelle a remplacé à partir de 2007 une lutte chimique à base de bromadiolone qui n'était pas sélective. Il souligne le rôle d'accompagnement technique des piégeurs rempli dans ce cadre par la FDGDON

Gérard Voydie signale que les blaireaux peuvent poser des soucis dans les digues. Il est répondu que le Blaireau ne fait pas partie des espèces invasives ni susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) et que les prélèvements sont donc très réglementés. En cas de dégâts générant des risques significatifs pour la sécurité, il peut être détruit sous l'égide de l'administration. Les difficultés doivent être remontées auprès des DDTM(s).

Arrêter progressivement la drague à coquille Saint-Jacques dans la bande côtière et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants

Patrick Thomines s'interroge sur la position des pêcheurs professionnels sur cette mesure. Muriel Sicard répond que cette mesure a été validée par le CRPMEM dans le cadre des discussions pour l'élaboration du Document d'Objectifs Baie de Seine Occidentale. Sophie Poncet précise que ces mesures ont été validés en groupe de travail puis par le Comité de pilotage de ce site Natura 2000 en 2017. Un arrêté portant sur l'application de cette mesure est en cours de préparation.

Compléter l'analyse du risque d'atteinte aux objectifs de conservation par les activités de pêche à pied professionnelle

Nicolas Fillol précise que la pêche à pied professionnelle doit faire l'objet de l'équivalent des évaluations d'incidences pratiqué à terre. Le calendrier de réalisation de cette analyse dépasse celui de la révision du Document d'Objectifs. Muriel Sicard souhaite que dans un souci d'équité la pêche amateur soit évaluée également. Nicolas Fillol fait remarquer qu'à sa connaissance la pêche amateur en baie des Veys est très limitée. Philippe Le Rolland ajoute que la présence de pêcheurs amateurs peut être plus ou moins importante en fonction de la qualité sanitaire des coquillages.

Accompagner les évolutions du trait de côte en privilégiant les solutions fondées sur la nature

Patrick Thomines rappelle qu'il s'agit là d'une compétence des collectivités au titre de la GEMAPI. Laurent Vattier précise qu'il s'agit ici de dire que la préservation des espèces et habitats d'intérêt européen ne saurait justifier la défense contre la mer avec des ouvrages en dur et que les habitats naturels (dunes, prés-salés) font aussi partie des solutions pour la protection du littoral.

Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles

Pierrick Lizot précise que même si les aménagements physiques en place sont aujourd'hui considérés satisfaisants, les évolutions notamment du trait de côte mais aussi des niveaux de fréquentation peuvent amener à revoir les modalités de gestion de cette fréquentation.

Impulser un site-atelier autour de la renaturation de la Tourbière de Baupte et sa périphérie et Accompagner les usagers et riverains au changement lié à la future gestion de la Tourbière de Baupte et sa périphérie

Jean-Marie Poulain demande si cette démarche ne va pas faire doublon avec l'animation proposée par la mission d'inspection du CGAER/CGEDD (ministères de l'agriculture et de la transition écologique). Nicolas Fillol répond qu'il s'agit en fait de la même chose. Jean-Marie Poulain note que ce travail va nécessiter des moyens d'animation supplémentaires et dans la durée. Laurent Vattier confirme le besoin de moyens non seulement pour l'animation mais aussi pour accompagner les usagers et propriétaires.

Informersur la sensibilité des marais au boisement

David Guérin signale qu'un argument supplémentaire en défaveur des boisements est le développement des populations de sanglier qui n'est pas souhaitable dans les marais.

Calendrier

Un prochain Groupe de travail « indicateurs » est prévu le mois prochain.

Une version rédigée des mesures va être mise en ligne prochainement. Le comité de pilotage en sera averti afin de pouvoir faire des remarques.

Un comité de pilotage de validation du nouveau Document d'objectifs est envisagé en début d'année prochaine.

Questions diverses

Olivier Madeleine s'interroge sur les possibilités de régulation de la population de phoque veau-marin. Nicolas Fillol rappelle que s'agissant d'une espèce protégée, la destruction d'individus est très encadrée. Par ailleurs, l'étude de son régime alimentaire local montre que les espèces dominantes sont les mulets et les poissons plats et donc que les chevauchements avec les espèces à intérêt commercial sont faibles (mais pas nuls).

Laetitia Faine rappelle que le bon état de santé de la colonie de phoque de la baie des Veys est un indice de bonne santé de l'écosystème.

Jean-Michel Green interroge les participants sur leur niveau de satisfaction vis à vis des pages Natura 2000 du site internet du Parc. Il les invite à formuler remarques et suggestions auprès de Nicolas Fillol.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Michel Green clôt la séance et remercie les participants.